

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/918 du 2-12-1983
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/21023
Portant intégration et nomination de
Monsieur KENGUE Blaise, dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Laboratoire des
Mines). -----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

(/I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980, portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires de cadres de
l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963, fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980, portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981, au décret
n° 80/644 du 28.12.1980, portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981, relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement;
(/u le Protocole d'Accord du 28.11.1980, signé entre la
République Populaire du Congo et la Roumanie;
(/u la lettre n° 5778/MEN/DGEOC/DOB du 14 Septembre 1982,
du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dos-
sier de candidature constitué par l'intéressé;

- D E C R E T E : -

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3/3/60 et du Protocole d'Accord du 28/11/1980, susvisés, Monsieur KENGUE Blaise, né le 8/11/1953 à Maboukou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie du Raffinage du Pétrole et Pétrochimie, obtenu à l'Institut de Pétrole et de Gaz de Ploiesti (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

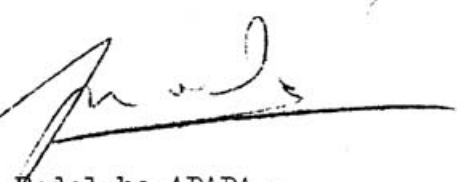
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

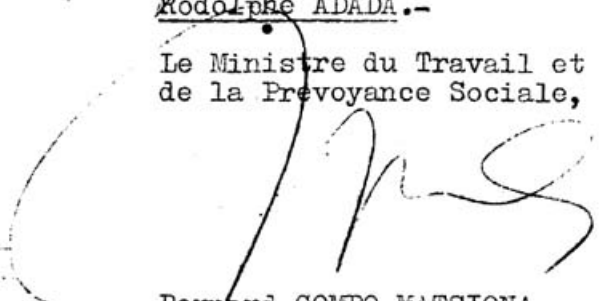
Brazzaville, le 2 Décembre 1983

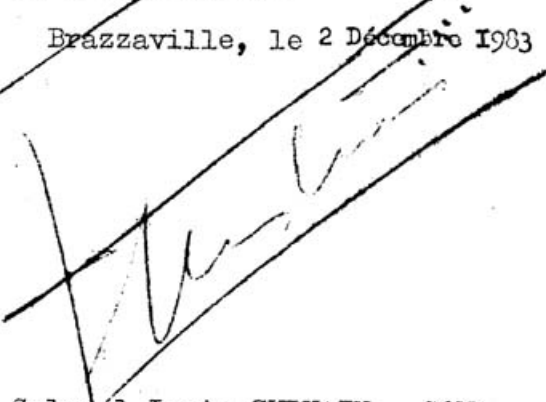
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'ENERGIE


Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DB	3
DCF	1
MME	2
DGME	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-

